

## INTER ACTES-IF N°10 mars 2003

### DOSSIER > L'emploi en friche

La mise en place du dispositif emploi jeune et l'augmentation du nombre des intermittents ont accompagné le développement de l'activité des nouveaux lieux culturels depuis la fin des années 90. Avec la fin des CEJ et la remise en cause des annexes VIII et X de l'assurance chômage, les lieux du réseau Actes-If craignent pour l'avenir de leurs emplois et la pérennité de leurs activités. Des entretiens avec des responsables de salles, un état des lieux sur l'emploi et des mises en perspective de l'actualité permettent de mieux comprendre ces inquiétudes.

**La petite histoire d'Actes-If par l'emploi, ou comment les équipes bénévoles se sont professionnalisées.**

*Entretien avec Ricardo Esteban, directeur artistique de la Guinguette Pirate.*

#### **- L'effectif des intermittents a augmenté de 25 % entre 1998 et 2000. Est-ce que cette évolution a été sensible dans l'environnement des lieux intermédiaires ?**

En se professionnalisant, la Guinguette a progressivement embauché de plus en plus d'intermittents, artistes et techniciens. À côté de ça, j'ai vu défiler une génération d'artistes qui pouvaient tenir le coup parce qu'ils étaient au RMI et qui finissaient par devenir intermittents au bout de trois ou quatre ans.

**- Est-ce que les lieux d'Actes-If ont pris de l'importance avec la mise en place des emplois jeunes ?** C'est indéniable, c'est un euphémisme même : c'est énorme. Tous ces lieux se sont professionnalisés grâce (ou à cause) des emplois jeunes en impulsant un changement et une dynamique réelle. Les équipes qui étaient faites de bénévoles et de gens qui travaillaient sur des coins de table ont commencé à avoir des permanents et du coup, des bureaux. Avant on avançait en saut de puces parce qu'on travaillait ailleurs : aux alternatifs de la fin du siècle, aux parcours éclectiques se sont ajoutés des jeunes diplômés. Le discours et les actions des lieux ont changé grâce à ces emplois. Les emplois jeunes - on pourrait le dessiner sur un graphique - c'est une explosion des lieux intermédiaires tant pour la création artistique et l'activité culturelle que pour l'évolution structurelle.

#### **- La fin des emplois jeunes et la remise en question du régime des intermittents annoncent-ils la fin des lieux intermédiaires ?**

C'est ça la question ! On savait qu'à la fin des cinq ans il faudrait conforter ces emplois mais dans la fuite en avant, c'est sur le projet qu'on se concentrait. Or, il y a une réelle inquiétude parce qu'il n'y a pas d'argent pour tous les garder. L'économie des lieux n'est malheureusement pas suffisante, il y a peut-être un échec de ce côté là.

#### **- La part de responsabilité entre l'institution et les lieux est-elle partagée ?**

Le nez dans le guidon, on n'a pas voulu imaginer la fin pure et simple des CEJ (comme on ne voulait pas imaginer le tournant politique). On espérait que les dispositifs d'aide pour conforter ces emplois seraient plus importants. Nous avons forcément une part de responsabilité de ce point de vue là. Toujours est-il qu'il faut maintenant trouver une issue au dispositif ou revenir à la première moitié des années 90 en oubliant l'activité et l'économie qui ont été générées et dont l'impact ne se mesure pas forcément dans le bilan de nos structures mais se répercute à l'échelle nationale.

### Répartition de l'emploi au sein des lieux intermédiaires

Actes-If a recueilli des données auprès des 14 lieux du réseau et de Gare au Théâtre (Vitry-sur-Seine) concernant la situation de l'emploi en 2002. Les salariés en emplois jeunes et les intermittents représentent 97% de l'emploi total des lieux !

46 salariés sont sous le dispositif emplois jeunes, ce qui représente une moyenne de 3 emplois dans chaque structure. Les fonctions sont diverses. La communication et les relations publiques, l'administratif ou la technique régissent, dans l'ordre, les fonctions les plus occupées par les emplois-jeune. 15% de ces emplois arrivent à terme sur 2003 et 28% sur 2004. 32 demandes de pérennisation sont déposées dont 25 en épargne et 7 en conventionnement. L'ensemble de ces lieux ont engagé 903 intermittents en 2002, dont 720 artistes et 179 techniciens, ce qui représente une moyenne de 3 cachets par artistes et de 51 heures par techniciens.

*Le point de vue de deux directeurs de lieux sur la consolidation des emplois jeunes*

### **Confluences a déposé une demande d'épargne consolidée et Le Tamanoir, une demande de conventionnement pluriannuel. Pourquoi ces options ?**

Frédéric Hocquart (Confluences) : au moment où l'on avait le choix entre les deux, seul 10% à 15% de conventionnement était annoncé. Or, ce n'est pas évident que l'on arrive à rendre rentable les postes surtout dans le domaine artistique et culturel. De plus, Confluences défend un principe de tarif bas et de gratuité vers un public type " politique de la ville ", ce qui rend la consolidation des postes difficiles. Le deuxième critère qui était retenu pour la question des emplois jeunes c'était qu'ils soient socialement utiles. Malheureusement, même si la culture à un rôle social important, ce n'est pas le premier critère envisagé par l'administration.

Emmanuelle Dörr (Le Tamanoir) : le conventionnement est beaucoup plus intéressant car l'aide est plus conséquente. Même si peu de postes feront l'objet d'une convention, nous avons préféré cette voie, en complément d'une demande sur un autre poste en épargne. On ne peut pas épargner pour deux postes au Tamanoir. Quelle sont les perspectives des emplois pérennisés d'ici trois ans ?

FH : Nous avons huit postes en emplois-jeunes et cinq font l'objet d'une demande de pérennisation en épargne consolidée. Au bout des 5 + 3 = 8 ans d'aide, soit on sera dans une situation qui permettra de maintenir les postes grâce à des fonds publics plus importants ou à nos fonds propres, soit on sera obligé de réduire le travail qu'on fait. A Confluences, deux emplois jeunes, un régisseur et un technicien son, assurent une activité d'aide à la création. Les artistes devront alors prévoir leur propres équipes techniques.

ED : Nous avons trois ans pour sensibiliser les différents partenaires à l'utilité de ces postes. Sur la base de conventionnement, notamment avec le DRAC et en diversifiant les partenariats ; en augmentant de 3% par exemple chaque partenaires, il est possible de pérenniser au moins un poste. Nous avons donc 3 ans pour diversifier les financements et établir des relations plus stables avec les partenaires. Mais, l'absence de plans de consolidation sur d'autres emplois aidés comme les adultes relais ou les CES est également inquiétante.

### **Diviser le nombre d'intermittents par deux ?**

Les propositions Unedic/Medef, le rapport Roigt-Klein et celui de la Cour des comptes placent les intermittents du spectacle dans une situation particulièrement critique : patronat et gouvernement se donnent les moyens de réformer le régime d'assurance chômage qui encadre les professionnels de la culture.

D'après le Medef le nombre d'intermittents a plus que doublé depuis dix ans, ce qui serait à l'origine de la moitié du déficit de l'Unedic. Ne pouvant imposer pour l'instant de mesure radicale comme de placer les intermittents sous le régime des intérimaires, le syndicat patronal a tout de même réussi à faire doubler les cotisations Assedic du secteur l'été dernier. Dans ce contexte plus que tendu, le gouvernement a commandé un rapport aux inspecteurs généraux Roigt et Klein.

Si ces derniers se prononcent en faveur du " maintien d'un régime spécifique dans le cadre de la solidarité professionnelle ", leurs préconisations publiées en décembre dernier suscitent des inquiétudes :

- L'application d'une forme de dégressivité des allocations d'assurance-chômage, contrairement à ce que prévoit le PARE (Plan d'Aide au Retour à l'Emploi)
- Le maintien du doublement des cotisations Assedic (10.8% depuis janvier 2003).
- La refonte des annexes 8 et 10 selon l'activité et non plus le secteur et la baisse du droit à l'indemnisation. Ce dernier point est le plus polémique. Pour les " ouvriers-techniciens ", la liste des métiers concernés serait réduite ; différentes pièces justificatives seraient exigées pour l'ouverture des droits et la durée d'indemnisation baisserait de 12 mois à 6 pour 507 h travaillées.

Pour l'annexe " artistes-réalisateurs ", l'activité d'un salarié pour un particulier et les jours d'incapacité maladie ou maternité ne seraient plus comptabilisés dans les 507 heures pour l'ouverture des droits. Avec 43 cachets par an, le taux d'allocation passerait de 31.3 % à 18%. Il faudrait totaliser 63 cachets pour un taux de 31.3%. Dans l'état actuel, seul un intermittent sur deux pourrait y prétendre. Les conclusions du rapport de la Cour des comptes publié fin janvier vont dans le même sens, ce qui suscite l'indignation des syndicats. La profession devrait être fixée sur son sort au premier semestre 2003 lors des négociations des partenaires sociaux, relatives aux annexes VIII et X de l'assurance chômage.

### **L' alternative U-fisc**

Suite au doublement des cotisations Assedic, l'U-Fisc, union de groupements professionnels du spectacle vivant, appelle au boycott de la part patronale des cotisations d'assurance chômage. L'opération consiste à appliquer un taux de 4% équivalent à celui du régime général, et non un taux de 7% comme réclamé. Ce boycott a pour objectif d'accompagner le recours fait auprès du Conseil d'Etat par la FESAC et le Syndeac afin de réduire les cotisations d'assurance chômage.

Née de façon informelle en 1999 en réaction à la mise en place de l'instruction fiscale du 15 septembre 1998 relative à la fiscalité des associations, l'association U-Fisc, union de différents groupements professionnels de spectacle vivant, a eu l'idée de développer une plate-forme commune de production et de réflexion collective. Des axes de travail communs ont été mis à jour tels que les emplois transversaux à tous les secteurs (Intermittents et emplois jeunes) ou la problématique des modules de gestion, partant du principe que le statut associatif est un pis aller pour les structures culturelles. L'U-Fisc regroupe notamment La Fédurok, FederCies, Afijma, SNFAC, La Fédération des arts de la rue, le réseau Chainon, Autres Parts, Actes-If. Pour plus d'information : [www.lefourneau.com/lafederation/](http://www.lefourneau.com/lafederation/)

" Fermer le régime, c'est tuer une économie en devenir "

*Matthieu Malgrange, conseiller artistique de l'Atelier du Plateau.*

### **Que permet le régime des intermittents pour le fonctionnement d'un lieu comme l'Atelier?**

Sans le régime des intermittents, il n'y a plus d'Atelier : c'est aussi banal que ça. On a cinquante intermittents à peu près sur tous les spectacles aussi bien pour la technique, l'administratif ou l'artistique. Seul deux personnes sont des permanents à l'Atelier, deux emplois jeunes. Si on arrête les intermittents, on arrive à une économie de survie encore pire qu'avant et encore plus précaire. En plus, depuis 5-10 ans, les interventions d'artistes en tous genres dans le milieu scolaire ont pris un essor très vaste. Ils sont payés par l'intermédiaire d'associations artistiques professionnelles sur le régime de l'intermittence, sinon les artistes n'auraient pas de statut pour intervenir au sein de ces établissements. Il y a une espèce d'hypocrisie à vouloir tuer un tel système. Que deviendrait l'éducation artistique sans ce régime ?

### **Le régime des intermittents est régulièrement remis en cause. En quoi la menace actuelle est plus inquiétante ?**

Peut-être parce qu'on a changé de gouvernement. Des glissements de sens sont en train de se faire au sein du Medef et des politiques : " on abuse du système ". Peut-être qu'il y a des abus, comme dans tous les systèmes mais je crois surtout que les intermittents sont plus nombreux. Cela a permis au travail de se diversifier. Les abus sont peut-être le résultat d'une prise d'importance de l'audiovisuel mais ce n'est pas mon affaire. Au sein du spectacle vivant, les subventions ont baissé, avec de plus en plus de difficulté à diffuser et à pratiquer.

### **Le rapport Roigt-Klein préconise une restriction du mode d'accès au régime avec notamment une sélection des techniciens selon leur niveau d'étude et une augmentation des cachets...**

On voudrait professionnaliser faussement le métier. C'est un système de compagnons, un corporatisme extrême. On ne pourrait plus venir de nul part pour pratiquer ce métier, ce qui est un peu sa raison d'être tout de même !

L'augmentation des heures pour faire baisser le nombre d'intermittents causerait la chute libre de la moitié des économies intermédiaires. Les économies pauvres resteront pauvres, les économies riches profiteront de richesses nouvelles, de fonds privés et publics. Les économies intermédiaires seraient privées des intermittents et des fonds publics qui sont en train de baisser. Je préconise au contraire que l'intermittence s'ouvre à d'autres professions. C'est un bon système quoi qu'on en dise, à l'opposé par exemple de celui des saisonniers qui ne sont absolument pas protégés, sans syndicat, très isolés. On a la chance d'avoir un métier corporatiste et en même temps pas du tout, individualiste mais avec une notion de collectivité. Beaucoup de gens pourraient profiter de ce système en l'arrangeant. Le restreindre à des élus, à des artistes officiels remettrait en cause les métiers du spectacle. Il est vrai qu'une partie des indemnités sert à fabriquer des spectacles. Mais ils créent ensuite du travail, de l'argent et toute une économie. Fermer le régime, c'est tuer une économie en devenir. Par exemple, l'industrie de la musique. Sans l'apport de ces lieux intermédiaires qui permettent de découvrir des artistes, on pourrait pas passer dans la grande industrie. C'est grâce à nos structures que des artistes peuvent éclore, naître, avoir des tournées, gagner de l'argent et faire de l'art.

### CES, CEC et CIE : la portion congrue

Le gouvernement a annoncé fin 2002 une diminution du nombre des contrats et du taux de prise en charge. Suivant sa stratégie de soutien à l'emploi dans le secteur marchand, moins de CES et CEC pourront bénéficier d'une dotation de l'Etat. La participation pour les CES est ainsi ramené à 65 % et 85 % du SMIC selon les publics.